

Monsieur Thierry AUMAGE

Inspecteur d'Académie - DASEN de l'Ardèche
18 place André MALRAUX – BP 627
07 006 PRIVAS Cedex

A Thueyts, le 30 mars 2026

Objet : Suppressions de postes dans les écoles primaires publiques de Montpezat-sous-Bauzon et de La Souche

Réf. : ES/CD/2026/26

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons pris connaissance des évolutions envisagées concernant les moyens d'enseignement dans les écoles publiques de Montpezat-sous-Bauzon et de La Souche.

Nous déplorons, en premier lieu, que ces perspectives n'aient pas fait l'objet d'un échange préalable avec les élus concernés. Ce manque de dialogue est d'autant plus regrettable que nos communes, situées en zone rurale, déploient des efforts majeurs pour maintenir une attractivité territoriale dont les écoles publiques sont la pierre angulaire.

D'une part, la commune de **Montpezat-sous-Bauzon** (770 habitants) constitue une véritable centralité pour son bassin de vie, renforcée par la présence d'un collège. Elle bénéficie d'une dynamique scolaire qu'il convient de préserver. Des investissements structurants ont été réalisés par la commune pour son école, témoignant d'un engagement fort en faveur de l'éducation.

Lors de votre visite, Madame la Maire vous avait alerté sur les risques de suppression de poste. Vous l'aviez alors rassurée en indiquant que cette hypothèse n'était pas systématique. L'annonce actuelle n'en est que plus incompressible.

L'école accueille aujourd'hui 77 élèves répartis en quatre classes, dont 11 élèves de CM2 appelés à rejoindre le collège. Plusieurs projets de réhabilitation de maisons sont en cours et seront bientôt achevés, offrant la perspective concrète d'une augmentation des effectifs à court terme avec l'accueil de nouvelles familles avec enfants, rendant toute suppression de poste prématurée. Par ailleurs, l'évolution démographique ne saurait justifier une décision aussi lourde de conséquences, au regard des spécificités locales. En effet, l'établissement scolarise un nombre important d'enfants en grande difficulté nécessitant un accompagnement renforcé.

Montpezat-sous-Bauzon accueille en effet un lieu de vie et d'accueil avec hébergement pour enfants en difficulté, ainsi que des enfants placés en famille d'accueil, dont certains sont scolarisés à l'école. Ces profils nécessitent un encadrement renforcé et stable.

Bien que la municipalité ait investi dans un local dédié pour une psychologue scolaire, les absences répétées de cette dernière obligent les familles à se tourner vers des psychologues privés, entraînant des difficultés supplémentaires pour elles. La suppression d'un enseignant aggraverait l'isolement pédagogique de ces élèves fragiles et de leurs familles.

D'autre part, à **La Souche** (385 habitants) la perspective de la suppression d'un demi-poste suscite également de vives inquiétudes, d'autant qu'elle n'avait jamais été évoquée jusqu'à présent. La municipalité a rénové intégralement son école il y a sept ans.



Communauté de communes
"Ardèche des sources et volcans"
12 rue Pouget - Château de Blou
07330 THUEYTS

Tél : 04 75 89 01 48
Courriel : cdc@asv-cdc.fr
Site : www.asv-cdc.fr

Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Jaujac
Lalevade d'Ardèche - La Souche - Mayres - Meyras
Montpezat Sous Bauzon - Péreyres - Pont de Labeaume
Prades - Saint Cirgues de Prades - Saint Pierre de Colombier - Thueyts

L'école accueille 25 élèves répartis en deux classes de type "classe unique" sur 8 niveaux multiples, reposant sur un système performant de co-enseignement. La suppression d'un demi-poste pourrait compromettre le fonctionnement de l'école et poser d'importantes difficultés de transport scolaire pour les familles.

Conscientes que nos écoles constituent un facteur déterminant d'attractivité et d'accueil de nouvelles familles, nos communes investissent pour offrir des conditions d'apprentissage de qualité. Fragiliser ces établissements revient à porter durablement atteinte à notre territoire.

Dans l'attente de connaître les orientations définitives que vous comptez donner à ces dossiers, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer ces décisions et de maintenir les moyens actuels dans les écoles de Montpezat-sous-Bauzon et de La Souche, indispensables à la réussite de tous les élèves.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire et souhaitons pouvoir engager un dialogue constructif sur l'avenir de ces écoles, dans l'intérêt des enfants, des familles et de notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de notre considération distinguée.



Cécile D'IMPERIO

Président de la Communauté de communes

Marie-France FABRÈGES

Maire de Montpezat-sous-Bauzon



Jacques GEIGUER

Maire de La Souche



Copie pour information :

- Monsieur Benoît TRÉVISANI, Préfet de l'Ardèche
- Monsieur Fabrice BRUN, Député de l'Ardèche
- Madame Anne VENTALON, Sénatrice de l'Ardèche
- Monsieur Mathieu DARNAUD, Sénateur de l'Ardèche
- Monsieur Olivier AMRANE, Président du Département de l'Ardèche
- Monsieur Olivier PEVERELLI, Président de l'AMF 07
- Monsieur Sébastien PRADIER, Président des maires ruraux de l'Ardèche



Communauté de communes
"Ardèche des sources et volcans"
12 rue Pouget - Château de Blou
07330 THUEYTS

Tél : 04 75 89 01 48
Courriel : cdc@asv-cdc.fr
Site : www.asv-cdc.fr

Barnas - Burzet - Chirois - Fabras - Jaujac
Lalevade d'Ardèche - La Souche - Mayres - Meyras
Montpezat Sous Bauzon - Péreyres - Pont de Labeaume
Prades - Saint Cirgues de Prades - Saint Pierre de Colombier - Thueyts